

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 457<sup>e</sup> séance tenue le 4 octobre 2004  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, Jean Rouleau et Raymond S. Roy; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mmes Hélène Boisjoly, Anne Charbonneau, Christine Colin, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Sophie Cuvellez, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Mme Fabie Duhamel, M. André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Jacques Gresset, Mohamed Hrimech, Anatole Joffe, Mmes Marianne Kempeneers, Diane Labrèche, MM. Raymond Lalande, Serge Larochelle, Yves Lépine, Paul Lewis, Dominic Maestracci, Mme Joëlle Margot, MM. Stéphane Molotchnikoff, Benoît Moore, Jean-Guy Nadeau, Sang Nguyen, René Parenteau, Mme Danielle Pinard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt et Jean-Guy Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt et Yvon Bouchard; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Mathieu Fontaine, Olivier Sylvestre, Mmes Yenny Vega Cardenas et Claudette T. Cloutier; une représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix, Daniel Boucher et Mme Christine Léonard;

ABSENTS : Les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Jean-Guy Besner, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mme Marie-Thérèse Chicha, MM. Daniel Dumouchel, Alan K. Goff, Philippe Langlais, Gilles Lavigne, Mmes Fahima Nekka et Louise Poirier; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard et Magali Deleuze; un représentant des étudiants : M. Alexandre Carette; des représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne et Mme Louise St-Jacques; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Marie-France Bich.

Ont voté par anticipation les personnes suivantes :

Les doyens : Mme Céline Goulet et M. Jacques Turgeon; les représentants du corps professoral : M. Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; la représentante du personnel enseignant : Mme Louise Larivière.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

AU-457-1      CONSULTATION SUR LA NOMINATION      AU-457-1  
D'UN RECTEUR OU D'UNE RECTRICE

Le président des délibérations souligne que la présente séance a pour objet la tenue d'un scrutin indicatif sur la liste des personnes proposées pour le poste de recteur ou de rectrice, soit Mmes Suzanne Fortier, Mireille Mathieu, MM. Marc Renaud et Luc Vinet. Il invite la présidente du Comité de consultation à prendre la parole.

Mme Irène Cinq-Mars indique que l'Assemblée est appelée à choisir, dans un ordre préférentiel, au moins deux noms et au plus trois noms distincts parmi ceux paraissant sur la liste des personnes proposées. Le premier choix vaut 3 points, le deuxième choix, 2 points et le troisième choix, 1 point. Tout bulletin qui ne répond pas à ces conditions sera annulé. Les membres sont invités à voter dans les isolements situés à l'avant de la salle et ensuite à déposer leurs bulletins dans les boîtes prévues à cet effet. En fin d'après-midi, le Comité se réunira pour dépouiller les bulletins de vote. Il communiquera les résultats du scrutin indicatif d'abord aux candidats et ensuite aux membres de l'Assemblée par courriel et également par courrier. Il en sera de même pour les membres du Conseil. La Direction des communications et du recrutement diffusera aussi ces résultats par la voie de i-Forum. Les membres du Comité invitent les membres de l'Assemblée à se faire entendre lors des audiences.

L'Assemblée procède alors au scrutin.

AU-457-2      CLÔTURE DE LA SÉANCE      AU-457-2

La séance est levée à 14 heures 30.

Adopté le 1er novembre 2004, délibération AU-460-2.1

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance